



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 septembre 2020
Français
Original : anglais

Session de 2021

23 juillet 2020-22 juillet 2021

Point 19 e) de l'ordre du jour

**Questions sociales et questions relatives aux droits
de l'homme : Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

Malawi : projet de décision

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le Conseil économique et social, rappelant la résolution [1166 \(XII\)](#) de l'Assemblée générale, en date du 26 novembre 1957, par laquelle l'Assemblée le priait de créer un Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que les résolutions ultérieures de l'Assemblée par lesquelles la composition du Comité exécutif a été élargie :

a) Prend note de la demande d'élargissement de la composition du Comité exécutif figurant dans la note verbale du 31 août 2020 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies¹ ;

b) Recommande que l'Assemblée générale se prononce à sa soixante-quinzième session sur la question de l'augmentation du nombre de membres du Comité exécutif, qui passerait de 106 à 107 États.

¹ [E/2021/3](#).

